



Repas des Aînés 2015

INFORMATIONS COMMUNALES

du 8 Avril 2015



Bénédiction du drapeau

LOTO COMMUNAL

Le Samedi 11 Avril 2015

Salle polyvalente à 20 H 00 - Ouverture des portes à 18h



● SALON DE JARDIN (6 FAUTEUILS)



- Perceuse visseuse BOSCH
- Cocotte-minute TEFAL
- Aspirateur eau et poussière
- Niveau laser
- Panier Garni
- Vaisselle
- Appareil à fondue
- Linge de maison



Et de nombreux autres lots ...
Buvette / Restauration sur place



Tarifs :

1.50 € le carton ■ 7,50 € les 6 ■ 15 € les 13.



RÉDERIE

Il est temps de déstocker vos garages, combles, placards, caves et greniers !!



Le Vendredi 1^{er} Mai 2015

Comme chaque année, le centre du village sera mué pendant quelques heures en allée piétonne, où flâneurs et dénicheurs de bonnes affaires observeront avec attention vos différents étals.



- Les inscriptions seront reçues par Madame Christine MATHON au 03.22.42.03.65

ou à la mairie au 03.22.42.02.17 (n'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité !).

- Le prix reste fixé à 3 € les 5 mètres avec café offert aux exposants.
- Les réservations ne seront effectives que lors du paiement de votre emplacement.
- **La circulation des véhicules est interdite par arrêté municipal, de 6 h à 18 h.**
Pensez à prendre vos dispositions pour cette journée.



■ La Commission des Fêtes présentera, dans la salle polyvalente, une exposition résumant : manifestations du 1/05/2014 au 15/04/2015, cartes postales anciennes, photos de classes et photos d'archives sur notre village.

LE VIN D'HONNEUR SERA SERVI VERS 11 H30 A LA SALLE POLYVALENTE.

- Vous aurez la possibilité de vous restaurer sur place. Il est prévu diverses animations pour les enfants.

COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DU 8 MAI 1945



Lors de la journée patriotique, les enfants de l'école participeront au dépôt de gerbe, interpréteront « La Marseillaise » et d'autres chants. La population est invitée à se joindre aux enfants, aux élus, aux anciens combattants et aux sapeurs pompiers devant le Café de la Place.

⇒ **Défilé et cérémonie au Monument aux Morts à partir de 10h30.**

Un vin d'honneur offert par les anciens combattants ACPG/CATM sera servi sous le préau de l'école.
Vous pourrez alors contempler l'exposition des enfants sur l'Histoire des Arts.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé le :

- Samedi 2 Mai 2015
- Samedi 9 Mai 2015
- Vendredi 15 Mai 2015
- Samedi 16 Mai 2015

En cas d'urgence vous pouvez toujours contacter

- 📞 Madame le Maire au 03.22.42.73.94 / 06.99.97.42.45.
- 📞 Mme MATHON Christine (1^{ère} Adjointe) au 03.22.42.03.65 / 06.77.17.18.73
- 📞 Mr BOUCHER Éric (2^{ème} Adjoint) au 03.22.42.79.07 / 06.14.22.01.73
- 📞 Mme GARNIER Martine (3^{ème} Adjointe) au 07.64.08.13.30

VIE QUOTIDIENNE

★★ Le printemps est arrivé ! C'est le temps idéal pour bricoler, jardiner ou tondre !

Voici quelques rappels :

♦ Dans les habitations, avant d'utiliser des appareils ménagers sonores, d'écouter de la musique ou de pratiquer une activité bruyante, **pensons aux voisins** : n'abusons ni des décibels ni de la durée.

♦ Le bricolage et la tonte des pelouses ne peuvent s'effectuer **qu'aux heures réglementaires**.
(cf. arrêté préfectoral du 20/06/2005) :



- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00



★★ **Nos amis les bêtes** : Vous devez également veiller à respecter vos voisins. Si votre chien aboie sans cesse ces nuisances peuvent être sanctionnées quand elles sont de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité.

Le décret n° 95-408 du 18 avril 1995, l'article R 1334-31 et les articles R 1336-7 à R 1337-10 du Code de la santé publique et l'article R 623-2 du Code pénal réglementent les nuisances sonores. En cas de tapage diurne ou nocturne, vous pouvez vous adresser au commissariat ou à la gendarmerie pour faire constater l'infraction.

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU



Le fontainier procèdera au relevé des compteurs d'eau dans notre commune

Le Mardi 27, Mardi 28 et Mercredi 29 Avril 2015

Nous demandons à chaque abonné de bien vouloir nettoyer leur regard afin que le compteur soit accessible pour effectuer le relevé, et pouvoir établir une facturation réelle de vos consommations d'eau potable.

En cas d'absence, vous pouvez transmettre votre relevé (téléchargeable sur notre site internet) par mail au siaeporesmaux@orange.fr.

A défaut, votre facture sera établie sur estimation.

Toute modification (d'adresse, de libellé de l'abonné, de locataires, de propriétaire...) doit être signalée au fontainier ou par mail afin de pouvoir la prendre en compte lors de la prochaine facture.



PIZZERIA LA TOSCA



Pour des raisons personnelles, la pizzeria LA TOSCA sera momentanément absente les mardis.
Nous vous donnerons plus amples informations lors des prochains bulletins.

IPNS